

Évreux, le 29 janvier 2019

Affaire suivie par : Nathalie VINCENT
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site (CSS)
des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint-Pierre-la-Garenne)**

Du jeudi 29 novembre 2018 à 14h00 à la mairie de Gaillon (27200)

Sous la présidence de Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'Unité Départementale de l'Eure (UDE) de la DREAL Normandie représentant Madame la Sous Préfète des Andelys, s'est tenue le jeudi 29 novembre 2018 à 14h, la Commission de Suivi de Site des sociétés NUFARM (Gaillon) et SYNGENTA (Saint-Pierre-la-Garenne) à la Mairie de Gaillon,

Participants à cette réunion :

Monsieur Julien VILCOT, Chef de l'unité Départementale de l'Eure (UDE) de la DREAL,
Madame Nathalie VINCENT, DREAL/UDE,

Monsieur Bernard LE DILAVREC, maire de Gaillon,
Madame Liliane BOURGEOIS, maire de Saint-Pierre-la-Garenne,
Monsieur Christian LORDI, maire de Port-Mort,

Monsieur Fabrice BAZIRE, adjoint technique, CCEMS

Monsieur Pierre-Alain SAURIN, directeur de l'établissement SYNGENTA,
Madame Alexandra PETIT, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA,
Madame Marie-France GUILLOTIN, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA,

Monsieur Vincent GARDON, directeur de l'établissement NUFARM,
Monsieur Pascal COSNEAU, responsable projets de l'établissement NUFARM,
Monsieur Jean-Christophe MARYE, responsable HSE de l'établissement NUFARM,
Monsieur Jérôme DEMARETZ, secrétaire du CHSCT de l'établissement NUFARM,

Lieutenant de 1ère classe Nicolas POITEVIN, SDIS 27,
Adjudant Thierry BLOPCIEL, SDIS 27, Gaillon

Monsieur Eric BEHUE, directeur zone sûreté SNCF,
Monsieur Olivier LEMARCHAND, SNCF réseau Circulation,

Madame Marie-Christine BARON, présidente de l'association de sauvegarde du site de Port Mort (ASSPM),
Monsieur Alain VIGOUROUX, association de sauvegarde du site de Port Mort (ASSPM),

Monsieur Bernard DEFILLON, Président de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement »,
Monsieur MADEC, Sauvegarde de l'Environnement,

Personnes excusées :

Madame Anne FRACKOWIAK-JACOBS Sous-préfète des Andelys,

Madame Magali ESCANEZ, adjointe au chef du SIDPC de la préfecture de l'Eure,

Madame Anne SCOTTE, responsable sécurité/sûreté de l'établissement SYNGENTA,

Madame Brigitte SOBRINO, CCI Portes de Normandie

Sous la direction de Monsieur Julien VILCOT, chef de l'Unité Départemental de l'Eure de la DREAL Normandie, a débuté la Commission de Suivi de Site du jeudi 29/11/2018 par :

- l'approbation du compte-rendu de la CSS du 13 novembre 2017 : il est approuvé à l'unanimité ;
- la présentation des membres présents.

I Intervention de M. MARYE – responsable HSE de l'établissement NUFARM

Monsieur MARYE de la société NUFARM présente les thèmes qui seront développés pour le site NUFARM :

- faits marquants 2017/2018 ;
- actions réalisées en 2017/2018 ;
- actions prévues en 2018/2019 ;
- résultats environnementaux 2017/2018 ;
- bilan du système de gestion de la sécurité.

Monsieur MARYE rappelle les activités du site à travers le plan détaillé des différents bâtiments, puis, rappelle les scénarios majeurs retenus pour le site (████████████████████).

Il est rappelé que le groupe NUFARM est certifié ISO 14001, renouvelé en octobre 2018.

1) Faits marquants :

Monsieur MARYE revient sur les faits marquants de l'année concernant notamment :

- l'incident du lundi 19 mars 2018 au ██████ (apparition d'arcs électriques) ;
- les exercices POI (plan d'opération interne) :
 - du 10/04/18 : incendie du bâtiment ██████ (bâtiment de synthèse des esthers),
 - du 16/07/18 (incendie du bâtiment ██████(bâtiment fongicide).
- l'organisation HSE au sein du site (visites, causerie, mise en place du 5S,...).
- l'absence d'accident du travail avec arrêt en un an.

2) Travaux réalisés et prévus

Monsieur MARYE fait un retour sur les travaux réalisés et investissements sur l'année écoulée :

- mise en place d'une pompe à débit variable pour l'alimentation en eau (économie d'eau attendu de 150 000 m³/an) ;
- mise en place de groupe froid au broyage herbicides (amélioration de la productivité et suppression de l'utilisation de l'eau de forage en eau de refroidissement) ;
- mise en place de 700 coussins d'isolation sur le réseau vapeur.
- investissements divers (malaxeur de big-bag, mise en place d'accès sécurisé sur les tampons du fongicides,...).

Monsieur MARYE a présenté les projets du groupe, notamment le **projet Century/Surf** :

La société NUFARM déploie un nouveau projet qui augmentera d'environ 50 % l'activité de formulation et de conditionnement de l'usine. Cela concerne les fongicides et herbicides.

Les incidences du projet sont faibles. En effet, ce projet ne nécessite pas la construction de nouveaux ateliers mais génère une augmentation du taux d'utilisation des installations déjà existantes, en utilisant les mêmes procédés de fabrication qu'aujourd'hui.

Il n'y aura donc pas d'augmentation des risques, pas d'impacts significatifs au niveau des rejets Eau/Air, seulement un peu plus de déchets.

3) Résultats environnementaux

Monsieur MARYE présente les résultats environnementaux :

- la consommation d'eau est en baisse,
- la consommation électrique et vapeur est en légère hausse à cause de la mise en place de la ligne de broyage à l'atelier fongicides,
- Concernant les rejets dans l'eau, seul un dépassement en AOX a été relevé en mai 2018. La station d'épuration a traité et rejeté 2600 m³ d'eau.
- Les rejets dans l'air sont stables en COV et poussières. Il est noté un dépassement en NH3.
- Il est noté une augmentation des déchets dangereux détruits, augmentation due à la mise en place d'une ligne de broyage supplémentaire à l'atelier des fongicides.

4) Bilan du système de gestion de la sécurité (SGS)

Monsieur MARYE présente le bilan du SGS :

793h ont été allouées à la formation sur les thèmes HSE.

Plusieurs dossiers ont été remis à la DREAL cette année, concernant notamment :

- un nouveau procédé de synthèse [REDACTÉ]
- une étude SIL (étude de fiabilité des rejets en Seine),
- une étude des meilleurs techniques disponibles (OFC),
→ concerne surtout les rejets atmosphériques et la gestion des déchets.
- le plan de gestion des sols (remis chaque année),
- la mise à jour de l'étude de dangers de l'atelier de synthèse [REDACTÉ]
- les fiches de vie des Mesures de Maîtrise des Risques (barrières de sécurité)...
- etc...

Echanges questions/réponses

Monsieur DE FILLON interroge sur le procédé de synthèse DXDS.

Monsieur MARYE répond que le procédé est nouveau mais que le projet n'occasionne pas de risques supplémentaires. Concernant le projet SURF M. Defillon demande quels sont les nouveaux produits fabriqués et si ça augmente les risques. Monsieur MARYE indique que les produits sont les mêmes qu'aujourd'hui, qu'il n'y a pas d'augmentation des risques potentiels car l'augmentation de capacités s'effectue par l'augmentation des horaires de travail et donc d'utilisation des installations existantes (passage de 1/8 en 3/8 et 3/8 en 5/8). Concernant l'augmentation des niveaux de rejets aqueux, Monsieur MARYE rappelle que les effluents industriels sont traités comme des déchets et éliminés à l'extérieur du site. Il y aura donc plus de déchets traités à l'extérieur du site mais pas d'augmentation du niveau des rejets aqueux.

Des équipements importants pour la sécurité sont contrôlés :

- 34 Mesures de Maîtrise des Risques
- 45 éléments liés à la sécurité des procédés
- 12 éléments environnementaux,
- 30 éléments du plan de modernisation des installations,

selon une périodicité allant de 3 mois à 5 ans.

La société NUFARM procède au suivi mensuel des actions du SGS, via la mise en place d'indicateurs de suivi.

Un audit HSE (hygiène-sécurité-environnement) a été réalisé au niveau du groupe (maison mère). Le site a été classé en « Bon ».

Un plan de 51 actions à réaliser sur 2 ans est en cours de réalisation dont 16 déjà réalisées.

Echanges questions/réponses

M. Bernard LE DILAVREC (maire de Gaillon) s'interroge quant au périmètre de protection des risques (PPRT), notamment vis-à-vis de la présence de réserves foncières EDF.

Monsieur MARYE répond que le rayon est de 726 m.

M. Bernard LE DILAVREC interroge quant à l'utilisation du quai de transfert BRANGEON.

Monsieur VILCOT répond que le document à prendre en compte est celui du PPRT.

Les terrains de la réserve foncière d'EDF ne sont donc pas impactés par le PPRT.

M GARDON (directeur de NUFARM) précise que la synthèse est réalisée avec des classifications de produits déjà présentes sur le site. Il n'y a donc pas d'impacts supplémentaires.

Monsieur Christian LORDI (maire de Port-Mort) demande si le site de Gaillon sera impacté par le PPRI 7 (Plan Particulier des Risques Inondations).

D'après monsieur VILCOT les travaux d'élaboration du PPRI viennent de commencer. En ce qui concerne le site NUFARM certaines mesures sont déjà prévues et l'usine dispose de consignes. Il est prévu, par exemple, en cas de crue de la Seine, de déplacer un stockage vrac. L'aléa maximal et les actions à entreprendre ont été identifiés en amont afin que les épisodes de crues soient sans conséquences. Suivant les niveaux de la Seine identifiés, les dispositifs sont mis en place.

Monsieur VILCOT invite à poursuivre la présentation pour le site de la société Syngenta.

II Intervention de M. SAURIN – Directeur de l'établissement SYNGENTA

Monsieur SAURIN, directeur du site depuis avril 2018, présente les thèmes qui seront développés pour le site SYNGENTA :

- Présentation du site
- Actions pour la prévention des risques
- Gestion des situations d'urgence
- Résultats environnementaux 2017/2018
- Eaux souterraines
- Bilan SGS-2018

1. Présentation du site :

Monsieur SAURIN présente le site de SYNGENTA, construit en 1951. Ce site fonctionne 24h/24h et 7 jours par semaine.

L'établissement est divisé en trois parties principales:

- une partie est dédiée à la fabrication de « pépites » (granulés solubles) et aux produits liquides de traitement des semences,
- une partie est dédiée au conditionnement des liquides et des pépites,
- l'unité Thiovit fabrique des granulés à base de soufre micronisé (plus grosse unité au monde).

L'entreprise est certifiée ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement). La certification est renouvelée depuis mars 2018 (version 2015).

2. Actions pour la prévention des risques :

Monsieur SAURIN présente les actions d'amélioration réalisées en hygiène et sécurité :

- rénovation complète de la ventilation de la ligne de conditionnement Pépites (450k€),
- renforcement de la structure de la tour Thiovit (200k€),
- remplacement de la chaudière au gaz Thiovit permettant une économie d'énergie (800k€).

Le poste de garde et l'Arsenal pompier ont été renforcés afin de garantir (350 k€) :

- [REDACTED]
- l'accessibilité des services incendie.

Des actions d'améliorations ont également été réalisées à la station d'épuration (69 k€).

Monsieur SAURIN présente également quelques actions d'améliorations prévues en 2019-2020 (remplacement des automates à l'atelier Pépites, déplacement des fonctions de sécurité des salles de contrôle des ateliers pépites et Thiovit,...).

3. Gestion des situations d'urgence

Madame GUILLOTIN, responsable HSE de l'établissement SYNGENTA, intervient sur la gestion des situations d'urgence et des bilans environnementaux.

Des exercices de Plan d'Opération Interne (P.O.I.) ont été organisés sur le site (13/12/17 et 12/10/18). Une équipe de 35 pompiers sont formés sur site et des exercices mensuels sont organisés. Une journée de secourisme sur le rôle des pompiers sur le site de Saint-Pierre-la-Garenne est organisée sur site afin qu'ils soient en contact direct avec le matériel dédié.

L'équipe d'intervention est expérimentée et s'entraîne régulièrement à des scénarios en temps réel.

Echanges questions/réponses

Monsieur DE FILLON intervient concernant la mise à jour du PPRT.

Monsieur VILCOT indique qu'un arrêté de suspension des mesures d'interdiction a été signé. La société SYNGENTA a finalisé les travaux devant être faits. Un exercice a été réalisé en 2017.

Monsieur VILCOT précise que les barrières de sécurité fonctionnent. Le quai de halage a été fermé au public. Des alarmes sonores et lumineuses sont mises en place.

Il est rappelé que la maintenance des outils est à la charge des entreprises SYNGENTA et NUFARM

Monsieur le maire de Gaillon précise que des tests doivent être effectués régulièrement.

4. Bilans environnementaux 2018

Les rejets en sortie de station d'épuration sont conformes sur l'année 2018 malgré des dépassements ponctuels de seuil : Un développement d'algues explique le dépassement du paramètre Matières en Suspension (MES), alors que la réception d'Esther explique celui de la DCO.

Il semble que la problématique de bruit la nuit n'ait pas été constaté comme significative cette année.

Un incident interne significatif est constaté le 02 janvier 2018. Il concerne une fuite au niveau d'une bride sur un filtre. Des mesures ponctuelles ont été prises en effectuant un pompage réseau et le traitement des effluents. Les consignes laissées à deux personnes différentes d'arrêter la STEP n'ont pas été concluantes.

Les rejets de la STEP représentent un volume de 23160 m³.

En ce qui concerne les rejets atmosphériques de 2017-2018, une anomalie est constaté pour les Composés Organiques Volatils (R45-46-49-60-61). Ces dépassements correspondent aux COV à risques spécifiques liés à la présence de formaldéhydes.

L'exploitant indique avoir lancé une étude pour améliorer ses procédures d'analyses.

Les anomalies sont constatées pour le Dioxyde de carbone (CO₂). Elles sont dues à la mauvaise qualité des matières premières.

A noter que l'augmentation est relative puisqu'il y a eu une baisse de production importante à l'atelier Thiovit en 2017.

Il est noté qu'une nouvelle analyse de bruit a été effectuée, les résultats seront connus fin décembre 2018.

En matière de déchets, des investigations ont été menées. Les résultats obtenus montrent un impact relativement limité.

Concernant les odeurs, les résultats de la campagne réglementaire montrent un impact très limité des émissions odorantes de l'usine.

Des odeurs de scatol ont été trouvées par le groupe nez (campagnes internes).

Echanges questions/réponses

Monsieur DE FILLON a prévenu monsieur le maire de Saint-Pierre-la-Garenne d'odeurs spécifiques en octobre 2018. Il lui a été répondu que ces odeurs de scatol trouvées seraient liées à l'épandage de matières fécales. Certains participants évoquent la société BIOGAZ. La DREAL indique ne pas avoir eu connaissance de problèmes particuliers

sur cette installation à cette époque. M. Le Dilavrec expose les investissements prochains que la société BIOGAZ va réaliser pour sécuriser encore plus son activité par rapport aux émanations odorantes potentielles.

M DE FILLON s'étonne de la présence sur le même site de produits ayant le label ECOCERT et d'autres produits n'en bénéficiant pas et s'interroge sur le risque de contamination des produits. La société SYNGENTA indique que les produits sont réalisés dans des installations totalement distinctes sans risque de contamination.

5. Eaux souterraines

Madame PETIT, responsable HSE, intervient pour ce point.

La société SYNGENTA a mis en place depuis 2003 un système de caractérisation de la surveillance des eaux souterraines afin de suivre l'évolution de la qualité des eaux.

Une étude est menée en parallèle et en coordination avec les autorités afin de caractériser la qualité des eaux souterraines.

Cette étude se divise en différentes étapes :

- recensement des puits et forages présents autour du site et identification de leurs usages,
- réalisation de prélèvements d'eau,
- analyse des résultats et comparaison aux valeurs de références réglementaire (par rapport à l'eau potable),
- réalisation d'une modélisation des résultats.

Les premiers résultats montrent un respect des seuils réglementaires pour les aspects bactériologiques, les matériaux lourds et les COHV.

Une seule matière active a été détectée, matière qui n'est plus utilisée sur le site depuis 2003.

Un plan d'action, défini avec la DREAL, a été mis en place par l'exploitant. L'objectif étant notamment d'évaluer et comprendre l'impact sur les eaux.

Il est noté qu'aucune aire de captage destinée à l'eau potable de consommation ne se trouve dans le périmètre de recensement des puits ou forages. Un puits isolé est utilisé à des fins domestiques par les habitants d'une maison où des valeurs dépassant les seuils de potabilité ont été mesurées

Echanges question réponse :

La DREAL indique que la maison connectée au puits isolé où des résultats non conformes ont été mesurés doit faire l'objet d'une infirmation sur la non utilisation de l'eau du puits.

Madame PETIT indique que les résultats des analyses sont communicables à la demande et souligne que la société SYNGENTA continuera à informer les parties prenantes concernées des résultats des prochaines analyses.

6. Bilan du Système de Gestion de la Sécurité (SGS 2018)

Madame PETIT présente le bilan du SGS et balaye les principales formations HSE dispensées en 2018. Les principales formations ont donné lieu à une nouvelle procédure permis de feu et définit le rôle de chacun.

Le dossier relatif à la révision quinquennale de l'étude des dangers Pépites a été remise à la DREAL en juillet 2018. Mme PETIT indique qu'il n'y a pas de nouveaux phénomènes dangereux majeurs.

Pour rappel, le site de SYNGENTA compte 3 lignes de fabrication :

- liquides,
- Thiovit (matériaux de ressources naturelles),
- Pépites (adjuvants, gel)

Les équipements critiques pour la sécurité sont contrôlés régulièrement. Ces barrières permettent d'atteindre un risque acceptable.

Un audit du SGS a été réalisé par la DREAL en avril 2018. Il a permis de relever 6 écarts et 2 observations. Cependant des points positifs ont également été mis en évidence sur le fonctionnement de l'actuel SGS.

Echanges – Questions/réponses :

Une question est posée par monsieur DE FILLON concernant les écarts relevés. Il lui est répondu que cela concerne surtout la gestion documentaire et des procédures non remises à jour. i.

La société Syngenta dispose de nouvelles plaquettes sur les mesures et attitudes à adopter en cas de déclenchement du PPPI. Elles seront distribuées aux habitants de Saint Pierre la Garenne.

Monsieur VILCOT ajoute que ces plaquettes ont été refaites car le P.P.I. a été révisé. Elles sont alors distribuées dans le cercle du PPI comme prévu par la réglementation..

III Intervention de Madame Nathalie VINCENT – DREAL

Madame VINCENT présente les actions de l'inspection des installations classées.

1. Inspections

a. NUFARM

Sur l'année écoulée, la DREAL a procédé 2 inspections chez la société NUFARM :

- Inspection du 23/11/17 : cette inspection a porté sur des sujets divers comme l'état des lieux des rejets atmosphériques (atelier CO2 et fongicides), le BREF WGC et les rejets [REDACTED] et les Meilleures Techniques Disponibles / BERF OFC pour le traitement des effluents gazeux relatif à la chimie fine.
- Inspection du 09/07/18 : cette inspection a porté sur le projet de nouveau procédé DXDS [REDACTED]. L'inspection est également revenue sur la thématique du vieillissement des installations.

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée de la part de l'inspection.

Deux contrôles inopinés des rejets aqueux ont également eu lieu en 2018.

b. Syngenta

Sur l'année écoulée, la DREAL a procédé 3 inspections chez la société SYNGENTA :

- Inspection du 21/02/18 : cette inspection a concerné la révision de l'étude de dangers Stockages.
- Inspection du 04/04/18 : L'inspection a porté sur le Système de Gestion de la Sécurité.
- Inspection du 14/09/18 : cette inspection a porté sur la surveillance des eaux souterraines, l'étude de dangers Thiovit et celles pour le stockage, le Système de Gestion de la Sécurité et les travaux de renforcement des [REDACTED].

Aucune non-conformité majeure n'a été relevée de la part de l'inspection.

Un contrôle inopiné des rejets aqueux a également eu lieu en 2018.

2. Etudes des dangers

a. NUFARM

L'inspection est revenue sur les échéances de remise des dossiers de réexamen des études de dangers :

- L'étude de dangers de l'atelier « [REDACTED] » a été remise en octobre 2017 mais doit être réactualisée au regard du projet CENTURY/SURF (échéance fin 2018) ;
- L'étude de dangers de l'atelier « [REDACTED] » a été remise en octobre 2018 et est actuellement en cours d'instruction.

b. SYNGENTA

L'inspection est revenue sur les échéances de remise des dossiers de réexamen des études de dangers :

- L'étude de dangers de l'atelier « Thiovit » a été remise en février 2016 → elle fera l'objet d'une proposition d'arrêté préfectoral complémentaire ;

- L'étude de dangers des « Stockages » a été remise en mai 2017 → elle fera l'objet d'une proposition d'arrêté préfectoral complémentaire ;
- L'étude de dangers de l'atelier « Pépites » (fabrication et conditionnement des produits agrochimiques solides) été remise en juillet 2018 et est actuellement en cours d'instruction.

IV Echanges divers

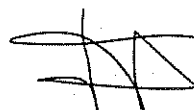
Des questions ont été posées au sujet du site BIOGAZ de Gaillon. Le sujet n'étant pas lié à la CSS de Gaillon, l'inspection en a simplement pris note.

Même observation concernant la question de M. DE FILLON relative à la passerelle au niveau des écluses.

Il est ajouté que les odeurs d'épandage ne relèvent pas des sociétés en présence.

Les questions de l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur Julien VILCOT remercie les membres et lève la séance à 15h25.

Le chef de l'unité départemental de l'Eure



J. VILCOT